

Le Canada et le conflit israélo-arabe 1984-1992 (Note)

Houchang Hassan-Yari

Volume 24, numéro 2, 1993

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/703170ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/703170ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Hassan-Yari, H. (1993). Le Canada et le conflit israélo-arabe 1984-1992 (Note). *Études internationales*, 24(2), 331–354. <https://doi.org/10.7202/703170ar>

NOTE

Le Canada et le conflit israélo-arabe 1984-1992

Houchang HASSAN-YARI*

Plus de 40 ans après la création de l'État d'Israël en Palestine et suite à l'évolution lente de la politique du Canada sur la question palestinienne, M. Joe Clark, le SEAE du gouvernement conservateur, accepte «le principe que les Palestiniens ont le droit à l'autodétermination conformément aux pactes internationaux relatifs aux droits de la personne»¹.

Le fait surprenant, mais compréhensible, logique et courageux dans les circonstances, c'est l'annonce de cette évolution par Joe Clark, celui-là même qui, une décennie plus tôt, avait annoncé le déménagement de l'ambassade canadienne de Tel Aviv à Jérusalem, un geste réprouvé universellement.

L'équipe Mulroney-Clark a obtenu deux mandats. Dans le domaine des affaires extérieures, le premier mandat (1984) est marqué par une revue de la politique étrangère canadienne, la première depuis *Politique étrangère au service des Canadiens* de 1970; le Moyen-Orient, absent de la Revue de 1970, y occupe désormais une place. Le deuxième mandat conservateur (1988), eu égard au conflit israélo-arabe, représente le tableau le plus significatif et l'aboutissement de la politique de petits pas, marquée par Pearson et qui a connu une évolution laborieuse en ce qui a trait aux revendications palestiniennes.

I – La politique étrangère canadienne sous les Conservateurs

Écarté du pouvoir pendant quelque deux décennies (si l'on fait abstraction du passage de Joe Clark en 1979), le parti conservateur revient en force pour balayer la carte électorale et s'installer au pouvoir. Dès la victoire

* Professeur au Département de science politique de l'Université du Québec à Montréal.

1. MAE, «Déclaration du très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, sur les contacts officiels de l'OLP et l'autodétermination», *Déclarations et Discours*, Ottawa, le 30 mars 1989, pp. 3-4.

Revue Études internationales, volume xxiv, n° 2, juin 1993

éclatante de 84 et dans le but de faire de son parti une force gagnante, B. Mulroney a entrepris une vaste opération pour renforcer la mainmise du parti sur les leviers du pouvoir et créer un sentiment de loyauté envers le parti conservateur, en se lançant dans une entreprise de patronage garantissant la distribution des milliers de postes et contrats gouvernementaux qui avaient été refusés dans le passé aux membres de son parti et à ses partisans. Alors, dès le départ, c'est l'échéance de 1988 qui préoccupe le nouveau Premier ministre².

Après l'internationalisme de Pearson, sa vaste expérience politique, acquise durant les années de travail au ministère des Affaires extérieures, et le nationalisme de Trudeau, la priorité donnée à l'intérêt national dans les relations internationales (sa connaissance première du monde extérieur était basée sur l'expérience de la période d'«errance intellectuelle» du jeune Pierre E. Trudeau et ses visites outre-mer), on assiste à l'arrivée d'un néophyte à la tête du gouvernement à Ottawa avec très peu d'expérience en matière des relations internationales.

Durant ses premiers mois, le gouvernement conservateur n'a pas pris d'initiatives se démarquant du gouvernement libéral précédent. Le renforcement des liens économiques avec les États-Unis, la participation au NORAD et à l'OTAN³ constituaient l'essentiel de la politique extérieure et de la défense du Canada. D'après John Kirton, B. Mulroney est profondément influencé par le système américain. Comme il était le Premier ministre le moins informé dans le domaine international de l'histoire de l'après-guerre canadienne, ses premiers contacts avec le monde extérieur ont été avec un environnement à prédominance américaine :

Brian Mulroney a passé sa jeunesse dans une ville fondée et contrôlée par les intérêts des firmes américaines. Comme étudiant, il admirait le président J. F. Kennedy. Il a acquis un ensemble de connaissances par son expérience à la tête de la Compagnie *Iron Ore du Canada* sur les difficultés de l'industrie automobile et de l'acier en Amérique du Nord et croyait que l'accès au marché américain était avantageux pour les produits canadiens⁴.

Même si ses connaissances dans ce domaine étaient très limitées, le Premier ministre a eu ses préférences et des idées bien arrêtées. En effet, «philosophiquement il aimait et comprenait les Américains, les Britanniques, les Français et les Israéliens et voyait les États-Unis comme le meilleur ami et le partenaire commercial le plus important du Canada»⁵.

2. D. BERCUSON, J.L. GRANATSTEIN, W.R. YOUNG, *Sacred Trust? Brian Mulroney and the Conservative Party in Power*. Toronto, Doubleday Canada Ltd, 1986, p. 61.

3. B.W. TOMLIN et M. A. MOLOT, «A Time of Transition: Issues, Environments and Government» in B.W. TOMLIN et M. MOLOT (éd.), *Canada Among Nations. 1984: A Time of Transition*. Toronto, James Lorimer and Company, 1985, p. 11.

4. *Ibid.*, pp. 22-23.

5. *Ibid.*, p. 23.

Mais cela ne signifie nullement que pour le Premier ministre ces pays ont la même signification et une valeur égale. Les relations avec les États-Unis constituant la priorité de la politique extérieure canadienne, le gouvernement conservateur a tout fait pour enrayer les séquelles de l'«anti-américanisme» de Pierre E. Trudeau. Le nouveau gouvernement conservateur se trouvait dans une position délicate du fait que les relations canado-américaines s'articulaient autour de deux points: le libre-échange et la question de la défense. Comment établir un équilibre entre une entente de libre-échange et la participation à la recherche de l'initiative de la défense stratégique (ou *guerre des étoiles*) avec l'Administration Reagan, sans irriter les tenants du protectionnisme au Congrès d'une part, et sans aliéner le sentiment indépendantiste et les intérêts canadiens, d'autre part⁶ ?

Pour résoudre ce dilemme et afin d'identifier les cibles de sa politique extérieure, le gouvernement publie un document *Compétitivité et sécurité: Orientations pour les relations extérieures du Canada* (1985)⁷. L'économie et la sécurité sont les thèmes dominants de cette revue. Les premières tentatives de libéralisation des échanges entre le Canada et les États-Unis avaient avorté (1864, 1911, 1948) tant à cause du nationalisme canadien que de la réticence des *Congressmen* américains. Mais ces échecs n'ont jamais stoppé la volonté d'une intégration économique nord-continentale dans les deux pays. Les ententes sectorielles, dont la plus importante reste le pacte de l'automobile, ont été conclues, mais les hommes politiques canadiens ne sont jamais allés aussi loin et n'ont été aussi persévérants que B. Mulroney qui entreprit *the Great Free Trade Gamble*⁸. Le libre-échange dominera la scène politique canadienne pour les années à venir et, malgré la signature de l'entente par Reagan et Mulroney, il continue d'être une pomme de discorde au sein de la société et une source de tension entre le mouvement ouvrier et le gouvernement conservateur.

II – *Compétitivité et sécurité*: Le Canada et le Moyen-Orient

Paru en mai 1985, *Compétitivité et sécurité* est le premier document de travail et de réflexion qui suscitera le plus large débat sur les affaires extérieures du Canada, depuis la *Revue* effectuée par Pierre E. Trudeau en 1970. Cette nouvelle revue devait répondre à deux exigences: 1) des changements intervenus au Canada et à l'étranger depuis quinze ans demandaient une réévaluation des politiques et des bilans; 2) le «solide mandat de renouveau et de changement», accordé au parti conservateur par

6. D. LEYTON-BROWN, «Canada-U.S. Relations Towards a Closer Relation», in M.A. MOLOT et B.W. TOMLIN (éd.), *Canada Among Nations. 1985: The Conservative Agenda*. Toronto, James Lorimer & Company, Publishers, 1986, pp. 177-178.

7. MAE, *Compétitivité et sécurité: Orientations pour les relations extérieures du Canada*. Ministère des Approvisionnements et Services, Ottawa, 1985. Pour une analyse de ce document, voir André DONNEUR, «Canadian Foreign Policy: Comments on the Green Paper», *Behind the Headlines*, 42 (6) / 43 (1), 1985, pp. 16-18.

8. D. BERCUSON, J.L. GRANATSTEIN, W.R. YOUNG, *op. cit.*, p. 264.

l'électorat, donnait une belle occasion au gouvernement conservateur de façonner les «relations du pays avec le reste du monde»⁹.

Si la *Revue* de 1970 était un produit fini consommant la rupture avec le passé internationaliste pearsonien, la *Compétitivité* de 1985 se déclare un document qui «a pour but d'aider le Parlement dans l'examen public des orientations futures des relations extérieures du Canada qu'il s'apprête à entreprendre». Il ne constitue donc pas une revue de politique étrangère au sens classique. Plus modeste que l'œuvre de Trudeau, le document de Clark «s'attache à étudier le milieu international» (...) «et à soulever certaines grandes questions». Par contre, «il ne cherche ni à dicter des réponses ni à proposer des choix particuliers»¹⁰. La *Compétitivité* ne nie pas l'héritage libéral (Lester B. Pearson, Paul Martin et Pierre E. Trudeau sont honorés pour leur apport exceptionnel), mais insiste sur le caractère interdépendant du système international¹¹.

Même si elle met l'accent sur l'appartenance du Canada à l'OTAN en ce qui concerne la question de sécurité et que le commerce canado-américain (aboutissant au libre-échange entre les deux pays) occupe une place de choix, le reste du monde n'est pas oublié pour autant. Bien qu'elle s'inscrive dans le contexte global des relations Est-Ouest, les relations avec le monde soviétique ne tendent pas à la confrontation¹².

Quant au Moyen-Orient, oublié de la *Revue* de 1970, le document de J. Clark le situe tout de suite après les États-Unis. Après avoir énuméré les problèmes de cette région (le conflit israélo-arabe, la guerre civile au Liban, la guerre irako-iranienne qui «menace le mouvement du pétrole dans le golfe» Persique, «la diminution des recettes pétrolières» et les investissements arabes à l'étranger), la *Compétitivité* parle des dimensions et perspectives canadiennes. Elles se divisent en deux catégories: 1. Politique: le conflit israélo-arabe qui reste la source de tensions mettant en péril la sécurité internationale; les efforts canadiens pour convaincre les parties en conflit de négocier un règlement de leurs différends fondé sur la résolution 242 et la réalisation des droits légitimes des Palestiniens, dont leur droit à une patrie en Cisjordanie et à Gaza; et 2. Économique: l'accroissement des exportations globales vers les pays pétroliers du Moyen-Orient des États pétroliers (3 milliards de dollars par année); trouver d'autres marchés par l'entremise des programmes de coopération de l'Agence canadienne de développement international et finalement, l'amélioration de la part des investissements arabes à l'étranger¹³.

9. MAE, *Compétitivité et sécurité*, avant-propos de Joe Clark.

10. *Ibid.*

11. Le document stipule que «toutes les politiques que nous élaborerons devront tenir compte à la fois des réalités 'intérieures' et des réalités 'internationales'. Ces dimensions constituent en effet des composantes indissociables d'une politique véritablement nationale». *Ibid.*, p. 3.

12. MAE, *Compétitivité et sécurité*, pp. 11-17.

13. *Ibid.* p.(8a).

Traitant la question des conflits régionaux, sous la rubrique de «la paix et la sécurité internationales», la *Compétitivité* réitère la position canadienne : «Au fil des ans, nous avons tenté de maintenir l'équilibre dans nos relations avec Israël et avec ses voisins arabes. Les Canadiens considèrent-ils que cet équilibre est le bon»¹⁴ ?

Comme nous l'avons mentionné, ce document (son titre le montre d'ailleurs) met l'accent sur les questions de sécurité et d'économie. Concernant les investissements, il reconnaît les États-Unis en tant que «principale source de capitaux d'investissement et de savoir-faire technologique», sans minimiser l'importance de l'Europe, du Japon, de Hong Kong et du Moyen-Orient¹⁵. Ainsi, le Moyen-Orient est considéré comme une source importante de capitaux d'investissements pour le Canada. Mais, cette importance économique n'a pas modifié sensiblement la politique canadienne vis-à-vis du conflit israélo-arabe. Si l'on assiste à une évolution positive, du point de vue arabe, face aux revendications palestiniennes, elle s'inscrit plutôt dans un mouvement universel et global basé sur une prise de conscience du sort réservé aux Palestiniens par l'occupation israélienne. Cela ne diminue guère le fait que les différents gouvernements canadiens sont allés au-delà de la position américaine sur cette question et ont outrepassé les réserves du lobby sioniste et pro-israélien dans la reconnaissance des «droits légitimes» des Palestiniens. Ce progrès, notable dans le contexte nord-américain, même si l'Europe a déjà franchi d'autres étapes, ne touche pas la question de la représentativité palestinienne et ce n'est que vers la fin des années 80 que le Canada établit des contacts de haut niveau avec l'OLP sans vouloir reconnaître cette dernière comme la seule représentante légitime du peuple palestinien.

Après avoir étudié le Livre Vert du gouvernement et entrepris des audiences publiques sur la politique étrangère canadienne, le Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des Communes a remis son Rapport comprenant 121 conclusions/recommandations. Dans un document intitulé *Les Relations extérieures du Canada. Réponse du Gouvernement du Canada au Rapport du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des Communes*, décembre 1986, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Joe Clark, répond de façon détaillée à chacune de ces recommandations. Son document est divisé en deux parties. La première partie est une déclaration sur la politique étrangère du Canada où les problèmes du Moyen-Orient sont traités sous deux angles : politique (conflit israélo-arabe et sécurité internationale), et économique («diversifier et étendre des liens vitaux avec des marchés dynamiques (...) au Moyen-Orient»)¹⁶. Pour résoudre le conflit du Moyen-Orient qui perdure, «le Canada accorde une

14. *Ibid.*, p. 46.

15. *Ibid.*, p. 37.

16. MAE, *Les Relations extérieures du Canada. Réponse du Gouvernement du Canada au Rapport du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des Communes*, décembre 1986, ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1986, p.7.

grande importance aux canaux multilatéraux»¹⁷ comme l'ONU. Sur ce point, le gouvernement conservateur reste fidèle à l'héritage de L.B. Pearson. La deuxième partie constitue la réponse détaillée aux recommandations contenues dans le rapport du Comité par le gouvernement. Le Comité recommande l'exploitation du marché d'exportation fort attrayant du Moyen-Orient et l'apport du Canada à la sécurité de cette région en y envoyant des forces de maintien de la paix.

Ainsi tout en reconnaissant l'importance des relations avec les États-Unis, le gouvernement canadien «accepte-t-il avec enthousiasme et empressement le thème de l'internationalisme qui sous-tend l'ensemble du rapport»¹⁸ du Comité mixte. En préférant l'internationalisme au continentalisme (ou au régionalisme), le Canada entend diversifier ses liens économiques et ne pas être totalement dépendant du seul marché américain et, dans ces circonstances, le recyclage des pétrodollars du Moyen-Orient offre un «marché dynamique» aux gens d'affaires canadiens.

Intervenant à la Chambre des Communes, Monique Vézina, ministre des Relations extérieures, a réitéré la position du Canada quant à «un règlement juste, durable et global du différend israélo-arabe fondé sur les résolutions 242 et 338»¹⁹. Cependant, elle refuse d'aborder la question des «droits légitimes palestiniens à une patrie en Cisjordanie et à Gaza», comme le répétaient M. Joe Clark et ses prédécesseurs. Mais, la ministre redit toute l'amitié que les Canadiens ont pour les nations arabes²⁰. J. Clark, a refusé d'endosser la proposition de Yasser Arafat en vue de la tenue d'une conférence internationale sur les droits des Palestiniens en s'abritant derrière un discours général :

Quant aux problèmes plus fondamentaux et persistants au Moyen-Orient, le Canada entend poursuivre la politique constructive qu'ont suivie les gouvernements canadiens des deux partis²¹.

17. *Ibid.*, Recommandation 3, p. 39. Si la réponse du secrétaire d'État au rapport du Comité mixte est plutôt démonstrative et explicative, dans la même veine que le rapport lui-même, la réaction du Premier ministre, au contraire, est d'une autre nature: «(...) Prime Minister Mulroney to distance himself from the report on the day he was to make a major speech to an Israeli Bonds dinner in Montreal». Voir John SIGLER, «Canada and the Middle East», in *Les Conflits internationaux. Les régions et le Canada 1984-1985*, Québec, Centre québécois de relations internationales, Coll. Études stratégiques et militaires, 1985, p. 95.

18. *Ibid.*, p. 1.

19. Débats des Communes, 15 avril 1986, p. 12283. Au cours de son intervention, la ministre fait part de l'attaque américaine contre «un certain nombre de centres d'activités terroristes et d'objectifs militaires» en Libye. (...) nous avons accepté la déclaration du président des États-Unis selon laquelle la Libye était impliquée dans la perpétration d'attaques terroristes en Europe». Il faut souligner que l'Administration Reagan n'a jamais rendu publique les prétendues preuves justifiant cette attaque.

20. *Ibid.*, p. 12284.

21. *Débats des Communes*, 20 janvier 1986, p. 9944.

Cette imprécision se trouve également chez le Premier ministre qui faisait part, devant la Chambre des Communes, de son intervention à l'Assemblée générale de l'ONU et de sa rencontre avec Shimon Peres, le Premier ministre israélien, en marge de cette réunion :

Je me réjouis de ce que le premier ministre Peres et le roi Hussein cherchent toujours un règlement négocié dans un esprit de justice. J'ai assuré M. Peres du soutien inébranlable du Canada à cet égard²².

Dans son allocution à la 41^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 24 septembre 1986, J. Clark, a abordé la question de l'Afrique du Sud, les relations Est-Ouest, l'Afghanistan, le Sommet économique de Tokyo, le GATT, etc., et la seule référence au conflit du Moyen-Orient était un rappel des accords conclus par les Nations Unies contribuant à la paix et parmi eux «la résolution 242»²³.

Exposant «le rôle du Canada dans le cadre de l'Année internationale de la Paix», Douglas Roche, ambassadeur au désarmement, a consacré l'essentiel de son discours de dix pages à la question du désarmement. Concernant la participation des forces canadiennes aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et aux missions de surveillance de la trêve, il a déclaré :

À l'heure actuelle, le Canada participe à cinq activités parrainées par les Nations Unies – en Corée, en Inde, au Pakistan, à Chypre et au Moyen-Orient. L'an dernier, nous avons aussi accepté de nous joindre à la Force multinationale et d'observateurs (FMO) dans la péninsule du Sinaï, afin de contribuer au renforcement de l'accord de paix entre l'Égypte et Israël²⁴.

L'intervention du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Joe Clark, devant la 42^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 22 septembre 1987, était concentrée sur des questions telles que le contrôle des armements entre les États-Unis et l'Union soviétique, l'Apartheid, la guerre irano-irakienne, l'environnement, le sida, le Nicaragua et la Francophonie. «La paix au Moyen-Orient entre Israël et les États arabes» qui a été inscrite à l'ordre du jour de l'ONU, n'a pas attiré davantage l'attention de Joe Clark. Ce dernier a, par contre, beaucoup insisté sur la question de l'Apartheid. (Dans un discours de six pages et quart, il en parle à huit reprises)²⁵.

22. *Débats des Communes*, 28 octobre 1985, p. 8068.

23. MAE, *Déclarations et Discours*, le 24 septembre 1986. En avril 1986, J. Clark a visité Israël, la Jordanie, l'Arabie Saoudite et l'Égypte. En Israël, tout en réaffirmant la politique traditionnelle du Canada concernant la sécurité de ce pays, le secrétaire d'État se prononça en faveur des négociations directes avec les Palestiniens. Cette proposition a été rejetée par I. Shamir, le ministre israélien des Affaires extérieures. Voir J. SIGLER, «Canada and the Middle East», in *Les Conflits internationaux, les régions et le Canada 1985-1986*, Québec, Centre québécois de relations internationales, 1986, p. 98.

24. MAE, *Déclarations et Discours*, le 9 décembre 1986, p. 8.

25. MAE, *Déclarations et Discours*, le 22 septembre 1987.

Mais cela ne signifie nullement que le conflit israélo-arabe était d'une importance secondaire pour Joe Clark. Les événements démontrent à quel point les drames du Moyen-Orient peuvent envenimer les relations entre le Premier ministre et son secrétaire d'État.

III – *Intifada* ou la divergence canado-canadienne

La lutte rampante pour le contrôle du processus de la prise de décisions dans le domaine des relations extérieures qui avait été déclenchée dès le lendemain de l'élection conservatrice (1984) entre le premier ministre B. Mulroney et son secrétaire d'État, J. Clark, a pris une nouvelle tournure après le début de l'*Intifada*. Au départ elle était l'objet de la curiosité des cercles restreints d'observateurs de la scène fédérale; mais après la dénonciation de la «répression brutale» du mouvement national palestinien des territoires occupés par l'armée israélienne de la part de Joe Clark et l'intervention étonnante du Premier ministre (décembre 1987) en faveur d'Israël, cette rivalité latente est étalée publiquement.

En effet, le désaccord entre les deux hommes est apparu dès novembre 1984, lorsque le Premier ministre a vivement réagi au discours de Joe Clark dans lequel ce dernier avait dénoncé la «très puissante élite» de bureaucrates et de journalistes qui voulaient «avoir» le nouveau gouvernement²⁶.

Un autre incident se produisit quand Joe Clark déplorait l'imposition, par les États-Unis, de sanctions économiques contre le Nicaragua et le fait que le Canada n'ait pas été consulté par l'Administration Reagan. B. Mulroney réagit, deux jours après, aux propos de son secrétaire d'État, en prenant ses distances face à la position de ce dernier. Il déclare: «Why would they call us up to tell us something or ask our advice when they knew our answer in advance²⁷?» Cet épisode démontre de manière claire la confusion qui régnait dans le domaine du partage des responsabilités et la volonté du Premier ministre de s'imposer dans le processus décisionnel en matière internationale et notamment dans les relations canado-américaines. Si Pierre E. Trudeau avait réussi à marquer définitivement la politique extérieure du Canada durant son règne et y imposer son contrôle, la présence de l'ancien Premier ministre et aspirant à la direction du parti conservateur à la tête du ministère des Affaires extérieures rendait la tâche d'un B. Mulroney, sans expérience dans les affaires extérieures et gouvernementales, très difficile.

26. D. BERCUSON, J.L. GRANATSTEIN, W.R. YOUNG, *op. cit.*, p. 228.

27. *Ibid.*

En réalité, «this tension remained unresolved, as neither prime minister nor foreign minister acquired undisputed control over international affairs»²⁸.

Pour ce qui est du conflit israélo-arabe et de la question palestinienne (proprement dite), le Premier ministre était favorable à Israël bien avant son élection et cette tendance marquera tout le comportement politique de B. Mulroney. Quant à Joe Clark, dont la décision controversée concernant l'ambassade canadienne à Tel Aviv, durant son passage à la tête du gouvernement, laissait entendre l'instauration d'une politique nettement pro-israélienne aux dépens de la partie arabe, il s'est révélé beaucoup plus proche des préoccupations du ministère des Affaires extérieures que des considérations d'ordre politique et partisan. Si Mulroney, pour des raisons politiques et personnelles, parlait d'Israël en tant qu'«allié» et «ami»²⁹ du Canada, «a considerable gap (existed) between the private views of Defense External Affairs officials and government policy on this issue»³⁰. Joe Clark, quant à lui, sympathisait davantage avec ceux de son ministère qu'on ne pouvait objectivement qualifier de pro-israéliens. La situation est similaire au Département d'État où les fonctionnaires «were not pro-Israeli»³¹. Un haut responsable du ministère des Affaires extérieures, doté d'une vaste expérience diplomatique, a confié avoir observé une telle tendance chez ses collègues des autres pays occidentaux, dont la compréhension des droits légitimes palestiniens se heurtait aux considérations de politique interne. Ce blocage était dû surtout, non seulement à l'activité interne et continue du lobby sioniste au sein du ministère des Affaires extérieures mais aussi à sa redoutable efficacité³². À ce facteur central, on peut ajouter d'autres éléments tels que le sentiment de culpabilité (à cause des crimes nazis et le refus passé canadien d'offrir l'asile aux Juifs qui fuyaient la répression allemande) et la politique traditionnelle pro-israélienne du Canada.

28. J. KIRTON, «Managing Canadian Foreign Policy», in B.W. TOMLIN et M. MOLOT (éd.), *Canada Among Nations, 1984: A Time of Transition*, op. cit., p. 15. Ce «problème» sera résolu sept ans plus tard quand J. Clark perd le portefeuille des Affaires extérieures, malgré son vif intérêt de vouloir y rester, pour s'occuper des affaires constitutionnelles et mener à termes la réconciliation nationale inachevée suite à l'échec du Lac Meech. Dans sa nouvelle fonction, il doit réussir là où son patron a échoué. Pour l'évolution de cette tension entre le Premier ministre et le secrétaire d'État sur la gestion des affaires extérieures du Canada, voir J. KIRTON, «The Foreign Policy Decision Process», in M.A. MOLOT et B.W. TOMLIN, *Canada Among Nations. 1985: The Conservative Agenda*. op. cit. pp. 25-45; H. VON RIEKHOFF, «The Structure of Foreign Policy Decision Making and Management», in B.W. TOMLIN et M.A. MOLOT, *Canada Among Nations. 1986. Talking Trade*. Toronto, J. Lorimer & Company, Publishers, 1987, pp. 14-30; D. BERCUSON, J.L. GRANATSTEIN, W.R. YOUNG, op. cit. pp. 186-206, et D.H. GOLDBERG, *Foreign Policy and Ethnic Interest Groups: American and Canadian Jews Lobby for Israel*. Westport (Connecticut), Greenwood Press, 1990, pp. 101-158.

29. J. KIRTON et P. LYON, «Perceptions of the Middle East in External Affairs», in D. TARAS et D.H. GOLDBERG (éd.), *The Domestic Battleground: Canada and the Arab-Israeli Conflict*. Kingston, Montréal, London, McGill-Queen's University Press, 1989, p. 201.

30. *Ibid.*, p. 191.

31. *Ibid.*, p. 193.

32. L'entrevue avec un haut responsable du MAE, Ottawa, 3 avril 1991.

Bien avant le remaniement de 1991 et le transfert de Joe Clark aux affaires constitutionnelles, certains analystes attendaient le départ du secrétaire d'État aux Affaires extérieures après les élections de 1988. Là aussi, le Moyen-Orient jouera un certain rôle. En fait, les rumeurs sur l'avenir politique de J. Clark, au lendemeain des élections, devenaient persistantes quand le Canada vota en faveur de la tenue d'une conférence des Nations Unies à Genève pour recevoir Yasser Arafat, chef de l'OLP, contre le vote négatif des États-Unis, d'Israël et de la Grande-Bretagne. Le même scénario se répéta quand l'ONU se prononça (avec l'appui du Canada) en faveur de la tenue d'une conférence de paix internationale sur le conflit du Moyen-Orient³³.

Mais, c'est le soulèvement palestinien de décembre 1987 qui oppose le secrétaire d'État au chef du gouvernement. En effet, l'*Intifada* a créé une nouvelle situation où des jeunes Palestiniens, désespérés et oubliés, furent obligés d'avoir recours aux pierres pour faire entendre au monde entier le cri d'un peuple occupé par la plus puissante armée du Moyen-Orient. Cette guerre inégale (la pierre face à la mitrailleuse) en partie médiatisée par les télévisions occidentales, choquait d'autant plus les opinions publiques à travers le monde. Et pourtant elle n'a pas réussi à ébranler la confiance d'un Brian Mulroney face à la justice de la position israélienne et ce malgré la réticence des responsables du ministère des Affaires extérieures. Désormais la lutte était ouverte entre le bureau du Premier ministre et les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures sur le contrôle de la politique moyen-orientale du Canada, caractérisée par la réponse d'Ottawa à la première année de l'*Intifada*³⁴.

Du fait de cette analyse le Canada se trouva complètement isolé pendant le sommet de la Francophonie à Québec, en septembre 1987 où il fut le seul parmi les 41 pays participants à ne pas avoir appuyé une résolution appelant au droit à l'autodétermination du peuple palestinien. Ce refus a été aussi mal accueilli aux Nations Unies³⁵.

Le signe le plus significatif et révélateur de la tendance pro-israélienne du Premier ministre vient de sa prise de position concernant l'*Intifada* et la répression israélienne. Au moment où l'opinion publique internationale prenait conscience de la réalité de la vie palestinienne sous l'occupation de l'État hébreu, que l'indignation était à son comble et que 53 % des Canadiens désapprouvaient la répression israélienne³⁶, sans oublier le ministère des Affaires extérieures qui énonçait une «vigorous protests through diplomatic channels»³⁷, le Premier ministre, quant à lui, louait les forces

33. J. KIRTON, «Foreign Policy Decision Making in the Mulroney Government», in B.W. TOMLIN et M.A. MOLOT (éd.), *The Tory Record 1988, Canada Among Nations*. Toronto, J. Lorimer & Co., Publishers, 1989, p. 35.

34. D.H. GOLDBERG, *Foreign Policy and Ethnic Interest Groups*, op. cit. p. 146.

35. J. KIRTON et Peyton LYON, op. cit., p. 191.

36. D.H. GOLDBERG, op. cit., p. 152.

37. J. KIRTON et P. LYON, op. cit., p. 199.

israéliennes qui, selon lui, avaient fait preuve de «retenue» dans l'usage de la force contre les manifestants palestiniens. Il a rejeté catégoriquement la comparaison entre la répression israélienne et la discrimination que la minorité blanche exerçait sur la majorité noire en Afrique du Sud, la qualifiant de «fausse et odieuse»³⁸. Ce point de vue du premier ministre Mulroney n'était partagé ni par Joe Clark, ni par les fonctionnaires de son ministère témoignant ainsi d'une identité de vue. En réponse à une question sur l'interdiction de la presse par les autorités israéliennes en territoires occupés, J. Clark déclare : «Qu'un haut fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures s'est entretenu avec l'ambassadeur d'Israël au Canada suivant mes instructions. Nous avons dressé le bilan des événements qui préoccupent le Canada en Cisjordanie. Nous lui avons certes rappelé que ce qu'il fallait faire maintenant, c'était interdire les violences physiques, et non pas la liberté de la presse»³⁹.

À peine un mois après l'entrevue télévisée de B. Mulroney, Joe Clark a «reçu l'ambassadeur israélien à Ottawa pour lui faire part des graves préoccupations du Canada au sujet des événements qui se sont produits dans les territoires occupés et des mesures prises par le gouvernement d'Israël. Je me suis permis de lui parler très fermement à cause des relations historiques et de l'étroite amitié qui existent entre les deux pays»⁴⁰.

Le rapport du secrétaire général des Nations Unies sur la situation dans les territoires occupés, publié en janvier 1988, un mois après l'intervention de B. Mulroney, a donné plus de poids à la justesse de la compréhension de la situation dans les territoires occupés par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et a isolé davantage le Premier ministre. Le rapport, que J. Clark a qualifié de «réaliste et pratique», propose des mesures «afin d'assurer la sécurité des populations palestiniennes» et «de trouver une solution politique à la situation actuelle». Le communiqué de Joe Clark demande instamment au gouvernement d'Israël d'appliquer les dispositions de la Convention (de Genève) à la Cisjordanie et à la Bande de Gaza. Outre qu'elles sont inacceptables, les violations de Convention, y compris les abus des droits de la personne et la présence de colonies de peuplement, portent atteinte au processus de paix⁴¹.

Après avoir fait part de l'assistance financière de son pays «pour l'amélioration de l'infrastructure des camps de réfugiés dans les territoires occupés», et le fait que «de telles mesures n'élimineront pas les causes

38. L'entrevue de B. Mulroney, le 21 décembre 1987. J. KIRTON et P. LYON, *op. cit.*, p. 199 et D.H. GOLDBERG, *op. cit.*, p. 146. Kirton et Lyon ont dénombré quelques facteurs renforçant la position pro-israélienne du Premier ministre. Parmi eux «were the early political support he had received from prominent Jewish Canadians, the pro-Israeli views of leading policy advisers in his office, notably Fred Doucet and Charles McMillan, and his generally pro-American perspective on world affairs». KIRTON et LYON, *op. cit.*, p. 201.

39. *Débats des Communes*, 4 mars 1988, p. 13411.

40. *Débats des Communes*, 22 janvier 1988, p. 12198.

41. MAE, *Communiqué*, no 029, 27 janvier 1988, p. 1.

profondes à l'origine des événements tragiques survenus récemment», Joe Clark reprend l'affirmation du Secrétaire général quant à la résolution de ce problème palestinien «par un règlement politique». Cela signifie que la question des territoires occupés n'est plus «humanitaire» mais politique. En outre, J. Clark fait écho à une revendication arabe, adoptée par les pays européens et le Tiers-Monde. En effet, à l'exception des États-Unis et d'Israël, la tenue d'une conférence internationale sous les auspices de l'ONU est présentée comme le seul mécanisme susceptible d'instaurer la paix au Moyen-Orient. Le Canada estime qu'une conférence internationale qui déboucherait sur des négociations directes fournirait un cadre propice à la conclusion d'un règlement juste et durable⁴².

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a pas trahi sa conscience et celle de ses fonctionnaires, quand il s'est présenté devant la conférence annuelle du Comité Canada-Israël. Après avoir évoqué «les relations avec Israël comme un des fondements de la politique extérieure du Canada à l'égard du Moyen-Orient» et rappelé la présence devant ce forum sioniste, la veille, du premier ministre Mulroney (la première présence d'un Premier ministre canadien depuis la fondation du CCI) qui «prend la parole, par instinct et avec éloquence» et «atteste de façon péremptoire de sa sensibilité à vos préoccupations et à vos aspirations», manifestant «une amitié et un leadership qui n'ont pas leur pareil» envers Israël et la communauté juive, Joe Clark aborde la question du «conflit sanglant et démoralisant» engagé entre les forces israéliennes et les Palestiniens. Il affirme que la violence engendrée est «le fait des deux parties en conflit» et faisant référence aux préoccupations des Canadiens (il a reçu environ 2000 lettres à ce sujet), demande la permission «de parler sans détour». Il est particulièrement bouleversé par «les violations des droits de la personne en Cisjordanie et à Gaza» les qualifiant de «terribles» et «totalement inacceptables». «La violation de la règle du droit», qui se traduit par la torture ou des «pressions physiques modérées», et «une politique d'implantation (des colonies juives) dans les territoires occupés contraire au droit international» sont des actes délibérés choquant les Canadiens et destinés «à restaurer le contrôle israélien par la force et par la peur». À quelques reprises, durant son discours, J. Clark a insisté sur la nécessité du respect des droits de la personne dans les territoires occupés par Israël. Il reconnaît également «une réalité indéniable: ce sont les Palestiniens, et non les voisins arabes d'Israël, qui représentent son principal adversaire et lui posent son principal défi». Par conséquent, les Israéliens doivent accepter «sans équivoque» les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité: compromis territorial contre la paix. J. Clark déplore «l'intransigeance du Likoud» comme un obstacle à la paix.

Soucieux de présenter une position équilibrée, J. Clark «ne souhaite aucunement donner à penser qu'une seule partie est à blâmer. Nous

42. *Ibid.*, p. 2.

condamnons tous l'odieuse attaque terroriste lancée il y a quelques jours à peine contre un autobus, dans le sud d'Israël, et le meurtre de passagers». Et finalement, il formule un souhait : «Puisse cette heure troublée céder la place à une nouvelle aurore et puisse l'année du quarantième anniversaire d'Israël passer à l'histoire comme l'année de la paix»⁴³.

Le discours ministériel a soulevé la colère et l'hostilité des auditeurs qui avaient l'habitude d'entendre «the usual words of undiluted praise of Israel offered by all political leaders on such occasions»⁴⁴. Joe Clark n'est pas épargné par les menaces et le chantage. Sidney Spivak, le président du cci, qui a qualifié les «accusations» de Clark de «mythes» se montre menaçant : «Israël will have an election...as will we soon»⁴⁵. Comme si le discours de Clark n'était pas clair, l'exécutif du cci a demandé «a definitive clarification of [Canada's] policy immediately»⁴⁶. Le président du Congrès juif canadien a appelé «grotesque» l'affirmation ministérielle concernant la responsabilité israélienne dans l'échec des efforts de paix au Moyen-Orient⁴⁷.

Deux semaines après ce discours, le Premier ministre a adressé une lettre au président du cci réitérant le soutien continu du Canada à Israël. Il insiste sur l'amitié Canada-Israël et affirme que la politique canadienne envers Israël est claire, consistante et immuable. Le Premier ministre a également souligné l'engagement du Canada envers la sécurité d'Israël et le droit de ce pays à exister en paix dans des frontières sûres et reconnues par ses voisins arabes⁴⁸.

À son tour, Clark sera obligé de faire de même. Devant la communauté juive d'Edmonton, il a déclaré que le Canada est un ami fidèle d'Israël et qu'il le protégera pour toujours⁴⁹. Diluant ainsi sa position du 10 mars et retournant à une position plus traditionnelle, même si dans son discours il

43. MAE, «Notes pour une allocution du très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, devant la conférence annuelle du Comité Canada-Israël», *Déclarations et Discours*, le 10 mars 1988, Ottawa.

44. J. KIRTON et P. LYON, *op. cit.*, p. 199.

45. D.H. GOLDBERG, *op. cit.*, p. 148. Cette menace partisane du président du cci n'a pas été partagée par la majorité des Canadiens (y compris les partisans des trois grands partis politiques au niveau fédéral). J. Sigler cite un sondage de Globe-Environics dans lequel 32 % s'expriment en faveur de la création d'un État palestinien, position de J. Clark et du MAE, ce qui montre l'isolement des leaders juifs du Canada par rapport à cette question. Ces derniers n'étaient même pas capables de rallier l'ensemble de la Communauté juive à leur cause. Sur ces deux points, voir J. SIGLER, «Canada and the Middle East», in *Les conflits internationaux, les régions et le Canada, 1988-1989*, Québec, CQRI, 1989, pp. 102-103.

46. *Canadian Jewish News*, 17 mars 1988, p. 1, cité par D.H. GOLDBERG, *op. cit.*, p. 148.

47. *Ibid.*

48. *Ibid.* Plus d'un an après cette déclaration, accueillant le roi Hussein de la Jordanie au parlement (le 11 octobre 1989), le premier ministre Mulroney fait une intervention étonnante. Il critique Israël qui donne la priorité absolue à la sécurité au détriment de la paix. Voir, J. SIGLER, «Canada and the Middle East», in *Rapport annuel sur les conflits internationaux, 1989-1990*, Québec, CQRI, 1990, p. 118.

49. *Ibid.*

avait reconnu le soulèvement populaire palestinien comme un « tournant décisif », Joe Clark ne semble plus menaçant aux yeux du lobby sioniste qui, par l'intermédiaire du porte-parole du CCI, se sent ainsi rassuré : « It's pretty clear the government has made a serious effort to address concerns and has gone a long way towards meeting them »⁵⁰.

Ces efforts concertés de limiter les « dégâts » et satisfaire le lobby sioniste, allaient directement à l'encontre d'un consensus national autour de la position ministérielle. En fait, la majorité des éditoriaux et 60 % des messages publics adressés au gouvernement appuyaient le ton du discours de Joe Clark⁵¹. Malgré l'effort de J. Clark, la politique canadienne souffre « d'un biais en faveur d'Israël, empêchant ainsi le Canada d'apporter une contribution significative au règlement pacifique du conflit israélo-arabe »⁵². Cette partialité envers une des parties en conflit nuit aux intérêts canadiens au Proche-Orient. Des 18 éléments les plus déterminants dans l'établissement d'une politique canadienne à propos du Moyen-Orient, en premier lieu, vient la communauté juive canadienne, malgré la réticence des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures déplorant l'usage du chantage par le CCI pour promouvoir ses vues à Ottawa⁵³.

La pression du lobby pro-israélien sur les politiques ne se limitait pas au CCI. Elle se faisait sentir également à la Chambre des Communes. Pour en savoir davantage sur le discours du secrétaire d'État qui a provoqué « la confusion et les inquiétudes », le député Lloyd Axworthy demande si le Premier ministre a approuvé le texte du discours et si les propos tenus par Joe Clark reflètent explicitement la position du Premier ministre et de son gouvernement au sujet des événements très importants et de la situation délicate au Moyen-Orient. J. Clark a déclaré que son discours « reflète bien entendu la politique du gouvernement du Canada ». Concernant l'examen du texte du discours « mot à mot » par le Premier ministre, Clark réplique : « Bien sûr que non ». « L'une des façons dont le Premier ministre actuel s'est distingué a été en encourageant ses ministres à assumer leurs responsabilités dans leurs propres domaines et leurs propres ministères. C'est ce que j'ai fait. (...) Nous avons à cet égard tout l'appui du Premier ministre du Canada »⁵⁴. Mécontent de la réponse ministérielle, Axworthy s'adresse au Premier ministre qui « trouve la question de (son) collègue fort surprenante » car il n'y a « aucune différence ni au niveau des exposés, ni au niveau de la politique fondamentale des trois partis »⁵⁵ (les représentants libéral et

50. *Ibid.*

51. J. KIRTON et P. LYON, *op. cit.*, p. 200.

52. Canadian Press, « Le lobby juif canadien détermine la politique d'Ottawa au Proche-Orient », *Le Devoir*, 14 décembre 1988, p. 5.

53. *Ibid.*

54. *Débats des Communes*, 14 mars 1988, p. 13697.

55. *Ibid.* Selon Ed Broadbent (NPD) pour qui cette situation est tout à fait « inacceptable », « tous les Canadiens ont bien du mal à accepter la décision du gouvernement israélien d'avoir de plus en plus recours à la violence ». *Débats des Communes*, 20 janvier 1988, p. 12095.

néo-démocrate avaient précédé J. Clark, le 10 mars 1988, devant l'auditoire du cci). Le Premier ministre a réduit par la suite le discours de Joe Clark à «une critique constructive à l'endroit d'un ami» (Israël) par un véritable ami. Et à L. Axworthy qui répète et persiste à demander «si le Premier ministre est d'accord avec ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit», J. Clark ne fait que rappeler «qu'il n'y pas de place ici pour l'esprit de parti»⁵⁶.

Malgré l'hésitation du Premier ministre, qui reste sur sa position ambiguë et fait mention de la nécessité de régler le conflit israélo-palestinien pour «désamorcer une situation qui ne promet guère autre chose que de nouvelles souffrances»⁵⁷, d'autres officiels du gouvernement sont très clairs dans leurs propos. Exprimant ses «préoccupations sérieuses concernant les droits de l'homme» dans les territoires occupés, outre «les droits politiques légitimes du peuple palestinien», Mme A. Raynell Andreychuk estime que «la quatrième Convention de Genève doit s'appliquer aux territoires occupés. Nous croyons que le respect des droits de l'homme est une composante essentielle du processus de paix»⁵⁸.

IV—Dégel canado-palestinien : l'OLP et l'autodétermination

L'année 1988 continue d'étonner. Le parti conservateur de B. Mulroney remporte les élections nationales malgré la confusion entourant le thème central des élections, c'est-à-dire le libre-échange avec les États-Unis. La question palestinienne n'avait pas d'impact apparent sur la décision de l'électorat en dépit de la menace du cci. En ce qui concerne l'*Intifada* et le conflit israélo-palestinien, l'année 1988 est pleine de rebondissements. L'OLP a lancé une offensive diplomatique sans précédent en faveur de la paix en multipliant des initiatives isolant de plus en plus la politique intransigente de l'État israélien.

Afin de relancer le processus de paix au Moyen-Orient et d'ôter tout obstacle à la méfiance occidentale (notamment américaine), le Conseil national palestinien et Yasser Arafat ont révolutionné la position traditionnelle de l'OLP. Ils acceptent, pour la première fois, les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité comme base d'une conférence de paix sur le conflit du Moyen-Orient. Cette reconnaissance, renforcée par les déclarations de Stockholm et de Genève d'Arafat, est la reconnaissance explicite de l'État d'Israël par le peuple palestinien. Du même coup, le CNP et Arafat condamnent le recours à la violence et le terrorisme d'État.

56. *Ibid.*, p. 13698.

57. MAE, «Allocution du très honorable Brian Mulroney, premier ministre du Canada, devant l'Assemblée générale de l'ONU, *Déclarations et Discours*, 23 novembre 1988, p. 3.

58. MAE, «Intervention de Son Excellence Mme A. Raynell Andreychuk, ambassadeur du Canada, devant l'Assemblée générale de l'ONU, *Déclarations et Discours*, 23 novembre 1988, p. 3.

Cette double affirmation a levé le dernier obstacle en vue d'un dialogue américano-palestinien. Le président Reagan a autorisé le Département d'État à entrer dans un «substantive dialogue»⁵⁹ avec l'OLP. Si les Palestiniens ont qualifié ce dialogue de «changement historique» et si le Canada s'est réjoui de ces développements et de ce «pas important», le gouvernement israélien a, par contre, regretté la décision américaine d'établir des contacts avec la centrale palestinienne et ne considère pas cet exercice positif pour avancer le processus de paix au Moyen-Orient⁶⁰. Encore une fois, le premier ministre Mulroney se distingue. Faisant allusion au dialogue américano-palestinien, il déclara que le Canada «'was not in a race' to follow the U.S. lead concerning relations with the PLO»⁶¹. Mais, cette position indépendante du Premier ministre vis-à-vis de l'Administration américaine n'a pas ralenti le cours des événements.

Le 14 mars 1989, «le secrétaire d'État américain James Baker a estimé pour la première fois que des négociations directes entre Israël et l'OLP pourraient être nécessaires»⁶². Quant au Canada, il ne pouvait pas se permettre de continuer à maintenir une position rejetée par la communauté internationale, surtout parce que les barrières en vue d'une normalisation des contacts avec l'OLP étaient levées par la double reconnaissance du CNP. Le 30 mars 1989, Joe Clark a rendu publique la position de son gouvernement sur les contacts officiels avec l'OLP qui va au-delà de la position américaine pour se rapprocher de celle de l'Europe sur la question de l'autodétermination palestinienne. Il évalue l'*Intifada* comme le signe réel du nationalisme palestinien et croit qu'un règlement pacifique exige la participation de l'OLP au processus de paix au Moyen-Orient. Voulant «encourager l'OLP à jouer un rôle cohérent et constructif»⁶³, J. Clark a décidé de lever les restrictions que le Canada avait imposées relativement aux contacts avec les représentants de l'OLP. Sans aller jusqu'à la reconnaissance de l'État palestinien proclamé en novembre 1988, le Canada accepte «le principe que les Palestiniens ont droit à l'autodétermination conformément aux pactes internationaux relatifs aux droits de la personne. Il doit être exercé par des négociations de paix dans lesquelles les Palestiniens joueront pleinement leur rôle»⁶⁴. De plus, «le gouvernement du Canada appuie fermement l'ouverture dans les plus brefs délais d'un processus de

59. «U.S. drops a Bombshell», *Montreal Daily News*, vol. 1, no 232, 15 décembre 1988.

60. «Clark calls U.S. move important step», *Ibid.*

61. D.H. GOLDBERG, *op. cit.*, p. 150. Le Premier ministre ajoute que le «Canada was not going to jump on anybody's wagon» in upgrading contact with the PLO». Il réitère le «Canada's deep Commitment to Israel», voir J. SIGLER, «Canada and the Middle East», in *Les conflits internationaux, les régions et le Canada 1988-1989*, *op. cit.* p. 103.

62. AFP, «Les USA suggèrent à Israël de négocier avec l'OLP», *Le Devoir*, 15 mars 1989, p. 10.

63. MAE, «Déclaration du très honorable Joe Clark, sur les contacts officiels de l'OLP et l'autodétermination». *Déclarations et Discours*, no 8918, le 30 mars 1989, p. 2.

64. *Ibid.*, p. 3. Cette déclaration est entièrement reprise dans MAE, *Discours*, no 89/11, 30 mars 1989.

«négociation auquel l'OLP participerait en qualité de principal représentant des Palestiniens»⁶⁵ et non pas du seul représentant du peuple palestinien, comme le souhaite l'OLP.

La décision de normaliser les relations avec l'OLP avait été prise «peu de temps après les élections à Jasper (circonscription électorale de Joe Clark). Mais le bureau du premier ministre Brian Mulroney craignait les réactions du lobby juif du Canada»⁶⁶.

La réaction des premiers intéressés était prévisible. Si pour les Palestiniens elle est une décision «historique», le chargé d'affaires israélien déplore profondément cette décision qui ne peut pas servir la cause de la paix⁶⁷. Le gouvernement israélien a également exprimé sa vive préoccupation devant la nouvelle politique canadienne et la regrette profondément⁶⁸.

Paul-André Comeau, pour qui «nouer le dialogue avec l'OLP, c'est se rendre à l'inévitable», affirme qu'Israël et les organismes juifs au Canada s'étaient enfermés dans des certitudes qui ne tiennent pas compte de l'évolution des situations. Il s'agit de s'engager dans une voie stérile⁶⁹.

Au niveau fédéral, la double reconnaissance du CNP et la nouvelle politique d'Ottawa ont divisé le Parti libéral et mis à jour les tensions de plus en plus fortes qui existent à l'intérieur du PLC. Les députés de tendance sioniste (Sheila Finestone, David Berger et Robert Kaplan) ont tenté «d'amener le Parti libéral à se prononcer contre l'initiative de Joe Clark»⁷⁰. De son côté Marcel Prud'homme affirme que «des clans puissants à l'intérieur du Parti libéral nous empêchent d'avoir une position claire sur la question»⁷¹. Cette imprécision était manifeste dans l'intervention de John Turner, le chef du PLC, devant le CCI, le 10 mars 1988. Dans son discours, il avait rejeté toute participation de l'OLP à la négociation de paix avec Israël et refusé de s'exprimer sur «the question of Israel's handling of the uprising» des Palestiniens, en se cachant derrière la position officielle de son parti concernant le droit des Palestiniens à un «homeland» et le rôle éventuel du Canada de participer aux forces de maintien de la paix. Il s'est fait ovationner à quelques reprises, «less by what Turner said than by what he did not say»⁷².

65. *Ibid.*

66. M. VASTEL, «Le Canada normalise ses relations avec l'OLP». *Le Devoir*, 31 mars 1989, p. 12.

67. *Ibid.*

68. Presse Canadienne, «Israël réagit vivement à la nouvelle politique canadienne à l'égard de l'OLP». *Le Devoir*, 1^{er} avril 1989, p. A-2.

69. P.-A. COMEAU, «Une page enfin tournée». *Le Devoir*, 1^{er} avril 1989, p. A-8.

70. Michel VASTEL, «L'OLP divise les libéraux. Le Canada croit à Arafat». *Le Devoir*, 12 mai 1989, p. 1.

71. *Ibid.*

72. D.H. GOLDBERG et D. TARAS, «Collision Course: Joe Clark, Canadian Jews, and the Palestinian Uprising», in D. TARAS et D.H. GOLDBERG, *The Domestic Battleground*, *op.cit.*, p. 211.

Quant au Nouveau parti démocratique, il maintient la position rendue publique par Ed Broadbent à la conférence du cci le 10 mars 1988. Son discours contenait l'essentiel des points soulevés par Joe Clark devant le même auditoire⁷³. Trois ans après l'intervention d'Ed Broadbent, le nouveau leader du NPD, Audrey McLaughlin, a provoqué la désapprobation de l'auditoire du cci lorsqu'elle a affirmé que si les Israéliens connaissaient l'insécurité et la peur, il en allait de même pour les Palestiniens. Les Sionistes présents ont trouvé cette comparaison «insultante». Attirant les cris de protestation des auditeurs, A. McLaughlin affirma que le sort de Jérusalem pourrait être discuté lors de négociations entre les parties⁷⁴.

Le Conseil canadien des églises se prononce également sur la question palestinienne. Le 16 octobre 1989 le Conseil publie un document, le fruit d'une consultation entreprise en septembre 1987 lors de la visite d'une délégation de chefs religieux au Moyen-Orient, dans lequel il réitère le droit d'Israël à un environnement sécuritaire et reconnaît le droit du peuple palestinien à un État indépendant au Proche-Orient. Il demande au gouvernement canadien d'exercer des pressions pour qu'une conférence internationale sous l'égide des Nations Unies négocie un processus de paix avec Israël. Le Conseil des églises qui «regroupe 16 églises canadiennes de dénomination catholique et orthodoxe qui représentent plus de 8 millions de fidèles à travers le pays», se prononce en faveur de la participation des représentants de l'OLP à cette Conférence⁷⁵.

La Commission Justice et Paix de Jérusalem a également fait part de la situation dans les territoires occupés où la destruction et le scellage des maisons, «une punition collective inhumaine et inacceptable», sont des pratiques courantes dans le but de «déraciner tout un peuple». La Commission dénonce également la confiscation des terres, déclarées «périmètre de sécurité», par les forces d'occupation israéliennes. Pendant les 18 premiers mois de l'*Intifada*, environ 8,000 personnes, dans les territoires occupés de la Palestine (Cisjordanie et Bande de Gaza), se trouvent sans abri à cause de la destruction de leurs maisons⁷⁶.

C'est dans ce climat de réprobation généralisée que le président d'Israël, répondant à l'invitation du Gouverneur général, Jeanne Sauvé⁷⁷, a été accueilli aux Communes, «chez des amis», par le premier ministre Mulroney. Durant son discours, qui était essentiellement un plaidoyer en faveur de la politique dite de la «main de fer» de son gouvernement, «plus de la moitié

73. *Ibid.*

74. Marie TISON, «La position du NPD sur l'OLP est mal accueillie par le comité Canada-Israël». *Le Devoir*, 14 mars 1991, p. A-2.

75. Presse Canadienne, «Le Conseil canadien des églises se prononce pour un État palestinien». *Le Devoir*, le 17 octobre 1989, p. 4.

76. La Commission Justice et Paix de Jérusalem, «Destruction de maisons en territoires occupés». *Le Devoir*, 27 septembre 1989, p. 7.

77. Cabinet du Premier ministre, *Communiqué*, 24 avril 1989.

du caucus néo-démocrate était absent et le libéral Marcel Prud'homme s'est ostensiblement abstenu d'applaudir lors des trois ovations qu'a reçues le président Herzog»⁷⁸.

Intervenant devant le Comité permanent des Affaires extérieures et du Commerce extérieur de la Chambre des Communes, sur la place du «Canada dans le Monde», Joe Clark, «estime que le fait pour nous d'entretenir avec l'OLP des relations à un niveau supérieur désormais nous donne plus d'influence». Il réitère également la position de son gouvernement sur l'autodétermination palestinienne par rapport au principe selon lequel le peuple palestinien a le droit de participer à la détermination de son avenir. Et pour la première fois depuis qu'il a endossé l'idée d'une conférence internationale, J. Clark laisse planer des doutes sur sa tenue. Il déclare: «Nous voyons d'un bon œil la tenue d'une conférence internationale, mais nous ne voulons pas l'imposer aux intéressés»⁷⁹. Cette absence de certitude et le manque de confiance dans l'avenir sont dus, au moins en partie, au rejet total d'une telle idée par les États-Unis et Israël et au ralentissement en faveur du processus de paix dans les pays arabes et au sein de l'OLP à cause de l'insistance israélienne (mais aussi américaine) sur le plan de Shamir d'«élections directes dans les territoires occupés». Pour qu'elles soient libres, même si la liberté est illusoire sous l'occupation armée, les Palestiniens ont demandé la présence d'observateurs mandatés par l'ONU pour la tenue de telles élections. La proposition palestinienne, qui a recueilli la sympathie d'un certain nombre de pays, a été rejetée par les Israéliens. Après ce refus, les Palestiniens ont affirmé que ces élections étaient destinées à gagner du temps et à écarter l'OLP de toute négociation concernant la paix au Moyen-Orient.

Ce dérapage inquiète Joe Clark qui prend une position confuse, toujours en vue d'établir un certain équilibre entre les parties en conflit. Le secrétaire d'État déclare :

Au Moyen-Orient, il faut de toute urgence renouer avec la confiance et le dialogue. Nous appuyons les propositions d'Israël concernant la tenue d'élections directes dans les territoires occupés. Nous nous réjouissons de la modération manifeste dont fait preuve l'OLP dans ses positions. Mais les deux parties devront faire beaucoup plus pour consolider la confiance si ces premiers gestes doivent se traduire par un véritable processus de paix dans cette région troublée et ravagée par la guerre⁸⁰.

78. Michel VASTEL, «Herzog vante l'attitude humanitaire d'Israël dans les territoires occupés». *Le Devoir*, 28 juin 1989, p. 10.

79. MAE, *Déclarations et Discours*, no 89/17, 11 mai 1989.

80. MAE, «Discours du très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à la 44^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies». *Déclarations et Discours*, no 89/22, 2 septembre 1989, p. 8.

Et pour ajouter à la confusion, «le Canada considère que le plan innovateur en dix points mis de l'avant par le président Moubarak constitue une des solutions possibles à l'impasse actuelle»⁸¹. Ainsi, le Canada ne sait plus comment s'orienter; et il tombe à son tour dans cette logique typiquement moyen-orientale de plan et de contre-plan en endossant toute idée d'où qu'elle vienne. Et, avec Jean-Claude Leclerc, on peut se demander si en donnant des assurances aux deux côtés, M. Clark ne neutralise pas l'effet des progrès qu'il veut accomplir dans ce dossier⁸².

Cette attitude du secrétaire d'État est compréhensible et s'inscrit dans son profond engagement et désir de contribuer au règlement pacifique du conflit israélo-arabe. Il est parfaitement conscient que ce règlement sera «long et difficile» et croit en la «détermination et volonté politique déjà manifestées par les intéressés». C'est pourquoi «le Canada est prêt à apporter toute l'aide possible afin de contribuer au succès du processus»⁸³.

Et, parallèlement, la politique canadienne continue son évolution vers une meilleure compréhension de la position arabe, tout en restant fidèle à la tradition pro-israélienne établie vers la fin des années 40 par L.B. Pearson. Un autre pas vers cet équilibre est franchi le 6 décembre 1989, au moment du vote sur la résolution L. 51. La délégation du Canada auprès des Nations Unies vote en faveur de cette résolution qui demande la convocation d'une conférence de paix internationale. Deux raisons justifient ce changement par rapport à l'abstention traditionnelle du Canada: 1. D'abord, l'*Intifada* a rendu le statu quo impossible et appelle un règlement négocié; et 2. l'évolution de la situation et la possibilité d'un dialogue israélo-palestinien sont encourageantes. Elles pourraient «permettre de tenir les négociations préliminaires nécessaires pour créer un climat propice à la convocation d'une conférence de paix internationale». Et les résolutions 242 et 338 renferment les principes fondamentaux d'un règlement global. La délégation canadienne réitère le principe de «l'échange de territoire contre la paix» et identifie «la Cisjordanie, la Bande de Gaza et Jérusalem-Est, occupés par Israël depuis 1967 comme la patrie palestinienne»⁸⁴.

Ce qui est intéressant dans l'évolution de la politique canadienne face au conflit israélo-arabe, c'est l'identification de la question palestinienne comme le point central du conflit du Moyen-Orient.

La question de l'installation des immigrants juifs soviétiques dans les territoires occupés constitue l'autre pomme de discorde dans les relations amicales canado-israéliennes. Moscou, Washington et la Ligue arabe ont

81. *Ibid.*

82. J.-C. LECLERC, «Le Canada au Proche-Orient. Quand Ottawa se donnera-t-il les moyens d'intervenir?». *Le Devoir*, 22 avril 1989, p. A-10.

83. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, «Le processus de paix au Moyen-Orient». *Communiqué*, no 301, 8 décembre 1989.

84. Conférence de presse no 34 de la délégation du Canada auprès des Nations Unies. *Communiqué*, 6 décembre 1986.

émis des déclarations hostiles à ce projet et l'Administration américaine a qualifié «la construction de colonies de peuplement et l'installation d'encore plus de colons un obstacle à la cause de la paix»⁸⁵. Pour sa part, le Canada reconnaît le droit des Juifs soviétiques d'émigrer là où ils le veulent, mais rappelle les dispositifs de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre qui s'applique aux territoires occupés par Israël depuis 1967. Puisque le Canada ne reconnaît pas la permanence du contrôle israélien sur les territoires occupés depuis 1967, il s'oppose à toute mesure unilatérale comprenant l'établissement de nouvelles colonies, qu'elles soient peuplées d'Israéliens ou d'immigrants récemment arrivés. Au nom de son pays, Yves Fortier, ambassadeur permanent du Canada aux Nations Unies, exhorte le gouvernement israélien à établir ses émigrés exclusivement en deçà de ses frontières établies avant 1967 et d'interdire l'établissement d'autres citoyens israéliens dans les territoires occupés. Et dans des termes à peine voilés, il avertit Israël que tout autre comportement sera un obstacle à la paix⁸⁶.

En fait, le passage du Canada au Conseil de sécurité de l'ONU marque un changement radical dans la politique traditionnelle de ce pays face au conflit israélo-arabe. Entre le 8 février 1989 et le 31 mai 1990, le Canada a voté en faveur de cinq résolutions qui «déploraient» ou «condamnaient» la politique israélienne dans les territoires occupés. Il faut mentionner que les États-Unis ont opposé leur veto à toutes ces résolutions, malgré la volonté manifestée des quatorze autres membres du Conseil en leur faveur*.

Après le meurtre de sept Palestiniens, le 20 mai 1990, par un Israélien dérangé, Joe Clark a exprimé la consternation du Canada devant cette violence sans précédent et déploré cet incident tragique. Il demande aux autorités israéliennes de faire preuve le plus possible de retenue. Extrêmement préoccupé par le climat politique tendu, le secrétaire d'État rappelle que le Canada espère l'engagement rapide d'un dialogue entre Israéliens et Palestiniens comme meilleur moyen d'obtenir un règlement pacifique juste, global et durable⁸⁷.

La tuerie de Jérusalem (le 8 octobre 1990), survenue en pleine crise du golfe Persique, n'est pas oubliée par le secrétaire d'État pour qui les Canadiens ont été choqués et horrifiés par cette violence: «Le Canada a émis de graves doutes quant à la nécessité de la force dont ont usé les autorités israéliennes»⁸⁸. Une enquête israélienne révélera la justesse de cette analyse

85. AFP et Reuter, «Tollé mondial contre l'immigration dans les territoires». *Le Devoir*, 30 janvier 1990, p.5.

86. MAE, *Déclarations et Discours*, «Déclaration au Conseil de sécurité de l'ambassadeur L. Yves Fortier, O.C., C.R., représentant permanent du Canada près des Nations Unies», New York, le 29 mars 1990.

* Voir Affaires extérieures Canada, *Le Canada au Conseil de sécurité de l'ONU, 1989-1990*, MAE, Ottawa, n.d.

87. SEAE, «Situation dans les territoires occupés». *Communiqué*, no 108, 22 mai 1990.

88. SEAE, «Le SEAE lance un appel au calme à la suite de la violence qui a éclaté à Jérusalem». *Communiqué*, no 234, 8 octobre 1990.

et jugera excessif et inutile l'usage de la force par les autorités militaires qui a causé la mort de 17 Palestiniens. *The New York Times* a aussi condamné les tentatives israéliennes qui visent à modifier le statu quo religieux à Jérusalem et identifie les extrémistes juifs comme instigateurs de tels incidents⁸⁹. Ce journal démontre clairement le rôle du gouvernement du premier ministre Shamir dans cette affaire.

Au moment où l'opinion publique internationale est préoccupée par l'invasion du Koweït par l'Irak, Joe Clark reste fidèle à ses principes. Il est persuadé que cette crise est passagère et qu'il ne faut pas oublier le problème grave de la région qui est le conflit israélo-arabe. À la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, il traite de cette question :

Au Moyen-Orient, bien que l'attention du monde soit rivée sur le Golfe, les conflits israélo-palestiniens perdurent toujours menaçants. Il est plus vital que jamais d'en arriver à une solution négociée, juste et durable, fondée sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité, sur les droits légitimes du peuple palestinien, y compris leur droit à l'autodétermination⁹⁰.

Et au milieu de la guerre du Golfe, Joe Clark se montre pessimiste quant au dénouement des problèmes du Moyen-Orient, y compris celui du conflit israélo-arabe : «La situation au Moyen-Orient ou dans le golfe Persique ne peut être source de fierté ou d'optimisme pour personne. C'est une région où la diplomatie a essentiellement échoué⁹¹». Mais ce pessimisme ne doit pas s'installer définitivement, car le sort de la paix et de l'ONU est en jeu :

Je peux vous assurer aujourd'hui que le Canada fera tout son possible pour rechercher la paix et aussi pour édifier la paix. Parce que la poursuite d'un seul de ces objectifs condamnerait à l'échec l'Organisation des Nations Unies et tout ce qu'elle représente. Nous ne devons pas échouer⁹².

Pour Clark la guerre du Golfe aboutira inévitablement aux négociations entourant le règlement du conflit israélo-arabe. Et au CCI, qui rappelle que «le premier ministre Mulroney avait lui-même déclaré que l'OLP avait miné sa crédibilité en appuyant Saddam Hussein pendant la guerre du

89. «Slouching in Jerusalem», *The New York Times*, 24 avril 1990, p. A22, et A. LEWIS, «Israel Against Itself. Latest folly: the Old City settlement». *The New York Times*, 27 avril 1990, p. A35.

90. *Déclarations et Discours*, 90/13, 20 septembre 1990, pp. 3-4.

91. Joe CLARK, «Recherche et maintien de la paix : la crise du golfe Persique et ses conséquences». *Déclarations et Discours*, no 91/6, 24 janvier 1991, p. 7.

92. *Ibid.* «Le Canada joue un rôle de premier plan au Conseil de sécurité, coparrainant toutes les résolutions sauf une [la résolution 662] relatives à l'invasion du Koweït par l'Irak». Voir, Affaires extérieures Canada, *Le Canada au Conseil de sécurité de l'ONU : 1989-1990*, MAE, Ottawa (n.d.).

Golfe» et que pour cette raison «le gouvernement devait suivre sa propre logique et rompre toute relation avec cette organisation»⁹³, Joe Clark répond, en insistant sur le fait, incontournable, que les Palestiniens doivent être représentés dans toute négociation de paix au Moyen-Orient et refuse de rompre tout lien diplomatique avec l'OLP. Aujourd'hui, c'est M. Arafat qui est le chef (de l'OLP) et je dois respecter cela. Dans ce contexte, nous avons l'intention de maintenir nos liens avec l'OLP⁹⁴.

Cela démontre à quel degré le secrétaire d'État est conscient de la réalité et des enjeux de ce conflit et de l'importance de la composante palestinienne pour la raison évidente que «le règlement de la question palestinienne demeurerait la clé d'une paix durable dans cette région troublée du monde»⁹⁵.

Le remaniement ministériel de la mi-avril 1991 met fin à sept ans de règne tumultueux au sein des Affaires extérieures par Joe Clark qui a profondément marqué l'évolution de la politique canadienne envers le conflit israélo-arabe. Le bilan de son séjour au ministère des Affaires étrangères à cet égard montre une diplomatie active et engagée qui avait, comme objectif, une lecture fidèle de la situation et une compréhension réaliste du conflit. Soucieux de la sécurité d'Israël, J. Clark a amené la politique canadienne aux dimensions équilibrées et sensibles aux revendications de la partie arabe du conflit moyen-oriental. Il a éloigné graduellement la position du Canada de celle des États-Unis pour la rapprocher de la politique plus pondérée de l'Europe.

C'est Barbara McDougall qui remplace Joe Clark à la tête du ministère. D'après les observateurs, cette mutation ne doit pas se traduire par un changement notable dans la politique du Canada vis-à-vis du conflit israélo-arabe, même si la nouvelle ministre représente la circonscription de St-Paul (Toronto) qui compte une importante communauté juive, car comme le rapporte le journal *Le Devoir* «son appui à la cause israélienne ne date pas d'hier et dépasse les considérations strictement électoralistes. Bien que son cœur penche du côté d'Israël, la ministre possède une approche pragmatique et un esprit d'analyse suffisant pour aborder le problème de façon équitable»⁹⁶. La position de la ministre sur le sujet est obscure et son intervention devant le CCI en mars 1991 (elle remplaçait Joe Clark qui était en voyage au Moyen-Orient) n'a produit aucun indice; elle y avait essentiellement réitéré les positions gouvernementales⁹⁷.

93. Marie TISON, «La position du NPD sur l'OLP est mal accueillie par le Comité Canada-Israël». *Le Devoir*, 14 mars 1991, p. A-2.

94. H. YOUNG, «Clark insiste sur la présence des Palestiniens à toutes les négociations de paix». *Le Devoir*, 16 mars 1991.

95. *Ibid.*

96. Presse Canadienne, «Personne ne s'attend que Barbara McDougall modifie la politique internationale canadienne». *Le Devoir*, 29 avril 1991, p. 4.

97. *Le Devoir*, 14 mars 1991, p. A-2.

Le processus de paix de Madrid, enclenché après la guerre du golfe Persique, présente une occasion pour le nouveau secrétaire d'État de se démarquer de la position de son prédécesseur quant à la forme de la conférence de paix. La conférence internationale, sous l'égide des Nations Unies n'est plus le moyen pour restaurer la paix au Moyen-Orient; désormais le ministère des Affaires extérieures, comme d'ailleurs le Cabinet du Premier ministre, souligne que «le Canada a toujours appuyé les efforts déployés par les États-Unis en vue d'organiser cette conférence historique»⁹⁸. Le même document du ministère qui réitère la position canadienne, parle des droits légitimes du peuple palestinien sans vouloir les identifier.

Après avoir espéré pouvoir contribuer à l'édification d'un meilleur avenir pour le Moyen-Orient, le Canada est invité à participer à la conférence multilatérale sur le Moyen-Orient qui a lieu à Moscou les 28 et 29 janvier 1992. Michael Bell, ambassadeur du Canada en Israël, est choisi par le secrétaire d'État comme un des principaux membres de la délégation canadienne à la conférence multilatérale⁹⁹.

Dans son discours à la conférence de Moscou, B. McDougall, insiste sur «l'appui du Canada au bien-être et à la sécurité d'Israël» comme «le fer de lance de sa politique relative au Moyen-Orient»¹⁰⁰. Les droits légitimes des Palestiniens, y compris le droit à l'autodétermination sont également reconnus par le secrétaire d'État qui offre les services de son gouvernement, vu l'expérience du Canada dans le domaine du maintien de la paix et de la résolution des conflits, du contrôle des armements et de la vérification, de la non-prolifération et de la question des réfugiés. La conférence décide de confier la responsabilité du comité en charge de la question des réfugiés palestiniens au Canada. Ainsi, la diplomatie canadienne entre-t-elle dans une nouvelle dynamique et s'implique directement, pour la première fois depuis l'époque glorieuse des années 40 et 50, dans le conflit israélo-arabe. Il faut souligner que le Canada peut jouer un rôle important et remplir amplement sa tâche dans le dossier des réfugiés, notamment à cause de son implication historique et de sa connaissance profonde de cette question.

98. DEA, Middle East Relations Division (GMR), *Middle East Peace Process*, p. 2 (non daté), et Cabinet du Premier ministre. *Communiqué*, Ottawa, 30 octobre 1991.

99. SEAE, *Communiqué*, no 6. Service des relations avec les médias, Ottawa, le 8 janvier 1992.

100. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, *Déclaration. Discours de l'Honorable Barbara McDougall, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à la conférence multilatérale sur le Moyen-Orient. 92/2 Moscou le 28 janvier 1992*, p. 1.